

République Française - Département du Gard
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE, Maire

Présents : MERLE - HLYWA - GIBELIN - RIOS - PETIT - DENNEULIN - COURBIER - FABREGUE - SAEZ - SINET - BERARD DE MALAVAS - ROSSO - DEBAILLE - BOINON

Procurations : TRAUCHESSEC a donné procuration à DEBAILLE

BONNET a donné procuration à COURBIER

GUY a donné procuration à FABREGUE

POLGE a donné procuration à PETIT

GAYTON.MEGAN a donné procuration à HLYWA

WILUS a donné procuration à GIBELIN

DANIEL a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Excusée : VERDELHAN

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle – Association de Rugby

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La commission des subventions qui s'est réunie en juin 2022 avait défini pour l'anniversaire de l'association de Rugby une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de : 300 € et de verser celle-ci à l'association de Rugby de Salindres.

Les élus qui sont dans l'association ne prennent pas part au vote de cette délibération

Adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire, Etienne MALACHANNE

